AR Prefecture
047-214701435-20260622-DEL_45_2026-DE
Reçu le 03/07/2026

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE

ARRONDISSEMENT DE NERAC

VILLE De LAVARDAC

Nombre de membres :
Afférents au Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 12
Absents : 7

Procuration : 2

N° DEL-45-2026

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAVARDAC

Séance du 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Lavardac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Ludovic BIASOTTO, Maire**, à la suite de la convocation du 16 juin 2026.

Présents : BIASOTTO Ludovic, Maire, MONCEAU Nathalie, CRUSSIERE Sebastien, SALIS Isabelle, DEMESTE Hélène, adjoints au Maire, PRUVOST Christelle, BOUSQUET Corinne, VINZENT Laurie, FREZIER Jean-Luc, BARBARA Mathys, HERREGODS Stéphane, ROBICHON Sylvie, conseillers municipaux.

Absents excusés : FOUYSSAC Gilles, GAIOTTI Emmanuel, AZARFANE Sabah et BRUGGER Éric.

Absents non excusés : PASELLO Damien, AIROLA Anne-Sophie et LAMSSIRINE Samir.

Procuration : FOUYSSAC Gilles a donné procuration à Ludovic BIASOTTO. AZARFANE Sabah a donné procuration à Nathalie MONCEAU.

Mme BOUSQUET Corinne est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Le compte rendu de la séance du 22 juin 2026 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, sera affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

Objet : Election des adjoints

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;
Vu la délibération DEL-12-2026 du 21 mars 2026 d'élection des adjoints ;
Vu la requête en date du 13 avril 2026 effectuée par la Préfecture auprès du Tribunal administratif de Bordeaux ;
Vu l'annulation de l'élection des adjoints au maire par décision du 09 juin 2026 du Tribunal Administratif de Bordeaux ;

Considérant la nécessité de réorganiser l'ordre des adjoints afin de respecter l'alternance stricte dans l'application de la parité ;

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

Nathalie MONCEAU	1ère adjointe
Gilles FOUYSSAC	2ème adjoint
Isabelle SALIS	3ème adjointe
Sebastien CRUSIERE	4ème adjoint
Hélène DEMESTE	5ème adjointe

La liste conduite par Mme. Nathalie MONCEAU – tête de liste « Réussir ensemble » - a recueilli **14** suffrages et a obtenu **5** sièges.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- **Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **14**
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : /
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **14** Majorité absolue : 10
A obtenu :

- la liste « Réussir ensemble » conduite par Mme. Nathalie MONCEAU : 14 voix (quatorze)
- la liste « Réussir ensemble », conduite par Mme. Nathalie MONCEAU ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus adjoints au maire :

Nathalie MONCEAU	1ère adjointe
Gilles FOUYSSAC	2ème adjoint
Isabelle SALIS	3ème adjointe
Sebastien CRUSIERE	4ème adjoint
Hélène DEMESTE	5ème adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
L. BIASOTTO.